

*Création  
de 30. Régimens.*

*Les Princes  
& Seigneurs  
de la Cour  
les levënt.*

*Lotteries  
Royales à  
20. sols le  
Billet.*

mens d'Infanterie, dont cinq sont de deux Bataillons, & les autres d'un Bataillon de 500. hommes, ils sont déjà tous remplis, & la plupart presque levés: Mr. le Duc de Bourbon en a pris un pour Mr. le Duc d'Anguien son fils, Mr. le Prince de Conty un, Mr. le Comte de Toulouze un, Mr. le Duc du Maine trois pour les trois Princes ses fils, Mr. le Duc de la Roche Foucault un, Mr. le Maréchal de Noailles un, Mr. le Duc de Noailles un, Mr. le Maréchal de Boufflers un, Mr. de Segutes un, Mr. de Sourches un, & à leur exemple les Principaux Seigneurs de la Cour en ont demandé. Le Roi donne neuf cens livres pour chaque Compagnie, avec les Armes & les Habits. Tous ces Régimens feront en état de servir au commencement de la Campagne.

VII. Nous ne dirons qu'un mot le mois dernier \* des deux Lotteries Royales établies en France: voici l'éclaircissement que nous en avons fait espérer. Une de ces Lotteries doit produire un million, pour lequel le Roi veut que la moitié soit distribuée en argent comptant aux intéressés en 430. lots, dont il y en aura un de 50. mille livres, deux de 25000. livres chacun, quatre de 12500. liv. chacun, huit de 6000. liv. chacun, seize de 3000. liv. chacun, trente-deux de 1500. liv. chacun, soixante-quatre de 1000. liv. chacun, cent vingt-huit de 700. liv. chacun, cent soixante-quatorze de 300. liv. chacun, & un de 200. liv. Qu'à l'égard des cinq cens mille livres restantes, S. M. les converti en cinquante mille livres de rentes viagères au denier dix qui seront partagées en trois cens soixante-dix lots, dont un fera de 5000. liv. de rentes viagères,

\* Voyez Février page 19.